

Des mesures barrières contre la Covid-19 à l'épreuve de la culture permissive de Kinshasa

Par Sylvain SHOMBA KINYAMBA

Introduction

Lorsque l'initiative d'écrire ce texte à proposer à la revue *Carrefour congolais* en son numéro spécial axé sur *les leçons de la Covid-19 à administrer aux Congolais*, nous est venue à l'esprit, elle a aussitôt généré en nous deux postulations simultanées : satisfaction et anxiété. Spontanément, nous avons été traversé par un sentiment de ravissement dans l'idée que le présent texte complèterait et en même temps serait complété par d'autres articles appelés à mettre à nu ce monstre de la Covid-19 dont la meilleure connaissance possible participerait à la mise sur pied des stratégies et moyens efficient et efficace de son éviction.

Cependant, après un temps de réflexion, l'enthousiasme de départ a cédé la place à une anxiété comportant deux volets. Le premier se rapporte à la complexité et la singularité d'un objet d'étude en mouvement (actualité brûlante) qui intègre tout aussi bien la nécessité de la protection que la continuité de la vie que traduisent les opérations de *confinement*, de *dé-confinement* et de re-confinement *dictées par la survenance, par l'ampleur ainsi que par la remontée de ce virus qui est si bien identifié en ce jour*. Ce qui ne nous empêche pas de remettre en doute notre prétention de produire bien que collectivement, une connaissance totale sur un tel objet d'étude.

Dans la suite, l'autre pan de ce sentiment mitigé est lié à cet élan secret de compétition que génère chaque numéro thématique d'une revue et surtout d'une grande revue, dans le chef des auteurs qui y participent et où chacun s'oblige de produire une réflexion qui ne sera pas marginale. Aussi naturellement, s'interroge-t-on sur ses capacités et sur ses performances. C'est, avouons-le, notre cas. Et c'est ce perpétuel conflit qui, en dépit de cet apparent désordre, justifie notre ton alterné et sans cesse renouvelé qui traduit la dualité des sentiments qui apparaissent d'un bout à l'autre de la présente réflexion.

En effet, laissé à la discrétion d'entre chaque contributeur, au regard de l'éventail des panels suggérés par les initiateurs de ce numéro, notre choix a été porté sur : *Les mesures barrières contre la Covid-19 à l'épreuve de la culture permissive de Kinshasa*. Le coronavirus, autrement appelé, par analogie, *kulunavirus* (gangstérisme urbain atypique qui rase tout à son passage) par une large opinion de *Kinois*, est sans conteste, cette pandémie indéniable qui met en mal toute l'humanité. C'est pour cela que les moyens de sa prévention comme ceux de son traitement s'universalisent. C'est un combat commun de l'humanité duquel dépend la vie de tous.

Partie de la Chine, terre de sa survenance, cette pandémie a été propagée dans le monde à la vitesse d'un éclair mais relayée et amplifiée par les puissants médias occidentaux. Elle a fini par atteindre l'Afrique et le Congo. Devenant une affaire de l'Etat, en accord avec le Parlement, le Président de la République a déclaré un état d'urgence sanitaire en vue de protéger les populations. C'est ainsi que de manière pratique, une série de mesures ont été édictées dont l'observance devrait être stricte. Parmi celles-ci, cette étude en cible six que sont :

- lavage régulier et répétitif des mains au quotidien ;
- port obligatoire du masque à la place publique ;
- utilisation d'un mouchoir jetable immédiatement ;
- salutation sans se serrer la main ;
- observance d'une distance sociale d'au moins un mètre avec tout interlocuteur ;
- fermeture des frontières internes et externes.

C'est à ce niveau que se situe notre propos interrogatif, car ces mesures barrières tout en étant pertinentes et indispensables dans la prévention contre la Covid-19 à Kinshasa, sont-elles compatibles avec le contexte *Kinois* ? Les *Kinois* en font-ils leur préoccupation la plus légitime ?

Considérant le gigantisme du territoire national, renforcé par la mesure de fermeture des frontières inter-provinciales, le site référentiel de cette étude se limite à la Ville de Kinshasa où nous sommes personnellement résident. Dans le contexte de cette investigation, ce sont les communes du centre (Limete, Lemba, Matete) et de la périphérie (Kisenso, Mont-Ngafula, Kimbanseke) qui ont servi de points de chute. Les données de terrain ont été produites à l'aide des techniques d'observation directe, entretiens libres et l'exploitation des sources documentaires. L'intelligibilité des faits a été rendue par l'interprétation socio-anthropologique (J.-P. Olivier de Sardan, 2008).

Dans notre souci de mener à bon port cette réflexion, nous l'avons structurée en quatre points. Le premier circonscrit le contenu des concepts clés. Le suivant expose succinctement les contingences sociales de la Ville de Kinshasa. L'avant dernier planche sur les mesures préventives de la Covid-19 à l'épreuve du

contexte *kinois*. Le dernier point esquisse quelques voies de sortie. Une brève conclusion y met un terme.

1. Des concepts clés

Comme nous l'écrivions dans un texte antérieur (Shomba, 2017), le monde et les êtres qui le composent font toujours face au joug d'un éternel manichéisme qui structure l'ordre des choses : le jour et la nuit, le bien et le mal, le haut et le bas, ... cette double postulation engendre des effets qui se répercutent sur la vie de tous les êtres humains, à un moment ou à un autre de leur existence et cela, depuis la nuit des temps.

A cet égard, pour nous, les effets de cette postulation contradictoire sont à la base de l'énorme divergence qui ponctue nos points de vue, opinions et les significations que nous attribuons, entre autres, à une infinité des concepts. Aussi sommes-nous constamment appelé à circonscrire les sens des termes au centre de la présente étude en vue d'éviter toute ambiguïté quant à leur usage.

Dans ce registre de clarification des concepts, trois retiennent notre attention. Il s'agit de *culture*, *culture permissive* et *mesure barrière*. Ceci étant passons à cet exercice dans l'ordre de l'énumération ci-dessus.

1.1 Culture

Etymologiquement issue de la racine latine *cultus*, signifiant action de prendre soin, *culture* passe pour le terme aux sens le plus controversé comme l'attestent Kroeber et Kluckhohn qui en ont recensé au moins 300 définitions du terme classifiées en sept types que sont : les définitions descriptives, historiques, normatives, psychologiques, structurelles, génétiques et partielles. De ce qui précède, l'idée ne nous vient pas du tout à l'esprit, de nous étendre

dans un article sur la polysémie qui entoure ce concept. Qu'il nous suffise, d'indexer trois significations qui, à notre regard, s'ajustent bien au contexte de la présente étude.

Commençons par Edward Burnett Tylor (1870) dont, sans faire l'unanimité, la définition compte parmi les plus couramment exploitées en anthropologie. Pour cet auteur, la culture *est cet ensemble complexe qui comprend le savoir, les croyances, l'art, l'éthique, les lois, les coutumes et toute autre aptitude ou habitude acquise par l'homme comme membre d'une société*. Il s'agit là d'une définition descriptive qui indique les ingrédients dont se compose la culture. Cependant, le contexte de la présente étude ne saurait se contenter de cette simple description. Aussi devons-nous tourner notre regard sur la dynamique de la fonction de culture telle que rendue par Hervé Carrier, dans son *Lexique de la Culture : La culture, c'est tout l'environnement humanisé par un groupe, c'est sa façon de comprendre le monde, de percevoir l'homme et son destin, de travailler, de se divertir, de s'exprimer par les arts, de transformer la nature par des techniques et des inventions (...)*. Elle est *la matrice psycho-sociale que se crée, consciemment ou inconsciemment, une collectivité : c'est son cadre d'interprétation de la vie et de l'univers ; c'est sa représentation propre du passé et son projet d'avenir, ses institutions et ses créations typiques, ses habitudes et ses croyances, ses attitudes et ses comportements caractéristiques, sa manière originale de communiquer, de produire et d'échanger des biens, de célébrer, de créer des œuvres révélatrices de son âme et de ses valeurs ultimes*.

En définitive, et c'est ce qui justifie pour nous, le choix de cette définition bien élaborée qui se résume en : *la culture est l'affinement de sa propre humanité*. Anthropologiquement perçue, il est important de retenir son caractère socialement appris et transmis, plutôt que répétitif, de même que le fait qu'elle soit

commune à un groupe de personnes partageant des origines et/ou un habitat. De plus, une culture n'est pas figée dans le temps, elle est vivante et sans cesse façonnée par ses membres. C'est pourquoi, toute culture se réfère à une époque donnée. Ces principes sont bien vérifiables dans le contexte *kinois*. C'est ce que nous développons au point qui suit à travers la notion de *culture permissive* dénoncée à corps et à cri par des générations plus anciennes qui l'imputent aux jeunes en rapport avec leur cadre d'interprétation de la vie et de l'univers, leurs créations *atypiques*, leurs habitudes, leurs attitudes et leurs comportements caractéristiques.

1.1.1. Culture permissive

D'entrée de jeu, notons que culture permissive a des accointances avec les notions d'*informalité* et de *laxisme*. Comme on le sait bien, toutes ces notions sont considérées comme des fourre-tout, donc polysémiques. Commençons par l'informalité qui est un jeu transgressif avec les règles établies.

En effet (Karine Bennafla, 2015), « l'informalité est un terme générique forgé en référence au cadre réglementaire et institutionnel. Il désigne des activités ou des pratiques qui s'exercent hors des règles. Selon les cas, ce jeu transgressif peut être choisi ou bien contraint lorsque le droit en vigueur réduit certains à y avoir recours pour vivre, travailler, se loger, se déplacer. La spécificité de l'informalité est d'échapper, tout ou partiellement, aux archives, à la mesure et aux statistiques officielles ».

En continuum, le laxisme qui signifie relâcher et qui se conçoit dans son usage plus général, comme un système qui tend à limiter les interdictions de la société, causant ainsi une tolérance excessive, sociologiquement appelée anomie. Dans les deux camps (informalité, laxisme), on est en face d'un contournement des voies

légales qui marque très largement les esprits et les comportements des *Kinois* en quête de satisfaction des besoins divers. A titre indicatif, évoquons : la circulation des véhicules à volant à droite face à un code de la route où l'on roule à droite ; une vive et constante pollution sonore alors que la loi l'interdit formellement ; une consommation à ciel ouvert de l'alcool frelaté nuisible à la santé, etc.

Venons-en maintenant au terme culture permissive qui est de coloration anthropologique. Dans ce contexte, *les cultures permissives sont celles qui ferment les yeux, qui savent que quelque chose se passe mais ne la gèrent pas correctement, ou qui regardent ailleurs*. Donc, la société permissive n'est pas à confondre avec la société libre basée sur le libéralisme politique et philosophique du 19^{ième} siècle, car la société permissive étend la liberté au-delà des libertés politiques et intellectuelles et inclut la liberté sociale et morale.

C'est ce que traduisent des locutions collées sur les lèvres des *Kinois* moyens et surtout de masses, à savoir : *nani ako kanga ngayi* (qui peut oser m'enchaîner ?), *yo moto okobongisa mbok'oyo* (est-ce toi qui vas redresser ce pays déjà noyé), *bakokoka nga te* (personne ne peut m'évincer), ... Tout cela traduit l'état d'esprit tantôt de banalisation de contournement des voies légales, tantôt du caractère indomptable que se donne l'*acteur permissif*. C'est dans cette optique que sera évaluée la compatibilité ou non, entre les impératifs des mesures barrières à la Covid-19 et la permissivité sociale et morale des *Kinois*.

1.2. Mesures barrières

La question des mesures barrières contre des épidémies date depuis l'Antiquité, notamment, en rapport avec la peste noire. De nos jours, cette disposition fait la vedette depuis mars 2020 à travers le monde en vue de contrer la propagation de la Covid-19.

En effet, le syntagme de *comportements barrières* regroupe tous les gestes et comportements individuels et/ou collectifs susceptibles de bloquer une épidémie à sa source, en freinant la propagation des microbes contagieux ou du virus. Les gestes qui peuvent protéger contre la contagion diffèrent selon le microbe - mode d'action, le virus et de contagion, pathogénicité - qu'il faut donc bien connaître, et qui peuvent évoluer au cours d'une épidémie, soit parce que le virus mute, soit parce qu'il rencontre des populations à l'immunité différente.

Dans le cas précis de la Covid-19, ainsi que nous l'avons déjà reprise à l'introduction de cette étude, comme ailleurs, en RDC, une série de mesures de protection ont été prises et rendues obligatoires par les instances politico-administrative et sanitaire. Ce sont ces mesures qui constituent la matière de base sous examen dans la perspective de leur compatibilité ou non avec les cultures permissives dont les *Kinois* font montre. Ce débat s'ouvre au troisième point de cette étude après la brève présentation des contingences sociales de la Ville de Kinshasa, site d'investigation de cette étude.

2. Contingences sociales de Kinshasa

Ce n'est pas dans cet article que nos lecteurs se donneraient rendez-vous pour connaître Kinshasa, mégapole de 9.965 km², regorgeant environ 12 millions d'âmes (Saint Moulin, L., 1988) et charriant une histoire complexe et mouvementée (Shomba K. S.,

2004, 2009, 2015). Nous nous limitons ici à présenter ses grands traits qui permettront de rendre intelligible la saisie des résultats issus de la confrontation des réalités locales de Kinshasa aux impératifs salvateurs des gestes barrières à la Covid-19.

L'exposé qui suit livre des contingences sociales de Kinshasa dont les liens avec l'observance des gestes barrières à la Covid-19 sont indéniables. Il reprend des données sur le niveau de vie de la population, le système de santé et sur les relations entre les agents de l'ordre, les autorités politico-administratives et la population.

2.1 Niveau de vie

La locution *niveau de vie* fait référence à la qualité et à la quantité des biens et services utiles et nécessaires qu'une personne ou une population entière peut s'approprier et est en lien avec ses revenus et son patrimoine. Dans cette perspective, Kinshasa est victime de l'absence d'une véritable politique de l'emploi, de la carence des investissements productifs, du manque de planification entre formation et emploi mais surtout de l'exode rural et de l'afflux des réfugiés fuyant l'insécurité et les guerres qui ne cessent de ravager tout l'Est du pays sans oublier une procréation toujours nombreuse. Ce qui renforce le chômage, la précarité des revenus chez les actifs, le sous-emploi, les salaires précaires (Shomba K. S. et alii, 2015).

De manière plus explicite, retenons que Kinshasa connaît une incidence de la pauvreté de l'ordre de 41,6%. Cependant, étant donné qu'elle représente 10,7% de la population nationale, elle concentre 6,1% des pauvres congolais. A ce sujet, des enquêtes effectuées permettent de préciser que c'est dans la catégorie des ménages des inactifs, des chômeurs et des retraités (53,2%), les ménages informels non agricoles (47,2%) et les ménages informels

agricoles (40,1%) que l'on retrouve le plus des pauvres (47,2%) (Shomba K. S. et alii, 2015).

D'un point de vue social, il importe de relever l'inaccessibilité du grand nombre aux services sociaux de base comme l'eau potable, l'électricité, le transport décent sans omettre le déficit d'urbanisme, ... qui caractérise Kinshasa (Lelo Nzuzi, F. et Tshimanga Mbuyi, Cl., 2004).

De même, un autre défi auquel se bute l'hygiène et la santé communautaires est celui de l'insalubrité et autres nuisances à l'environnement dont les plus dangereuses sont, notamment, celles des excréta, des effluents industriels et la pollution de l'air.

2.2. Système de santé

De nos jours, le système de santé congolais se range parmi les plus inadaptés d'Afrique, car l'État a quasiment jeté l'éponge, laissant la place à des privés confessionnels et indépendants devenus de plus en plus puissants. Ceci est une conséquence du manque d'investissement et de la mauvaise gouvernance.

En RDC, il n'existe quasiment pas, c'est-à-dire à grande échelle, de système d'assurance maladie organisée. Cela fait que des ménages se voient assumer pratiquement toute la charge financière des services de santé au grand désarroi des gagne-petits. Les prestations sanitaires offertes par le privé sont très coûteuses (ce qui est également le cas dans des grands établissements hospitaliers publics). Par conséquent, les coûts des soins de santé sont élevés et, par ricochet, l'utilisation des services de santé se révèle faible. Le rapport entre l'état de santé et la pauvreté, en RDC, renseigne qu'en 2006, le taux moyen d'utilisation des services de santé était à environ 0,15 consultation par habitant par an. Ce qui correspond à moins d'une consultation par personne tous

les 6 ans¹⁵ (Kambamba Darly, 2012). Kambamba Darly conclut, à juste titre que le système de santé congolais est agonisant ; parallèlement à l'établissement d'un climat des affaires sain, à la réduction de la corruption, et à la baisse des droits de douanes sur les consommables médicaux, il est plus qu'essentiel d'améliorer en amont la formation des établissements d'enseignement médical et, en aval, la mise en place d'un système cohérent d'assurance maladie sinon de mutuelles de santé, ces dernières étant jusqu'ici empêchées d'émerger par un cadre légal délétère, favorisant, au surplus, pauvreté (et donc une demande solvable faible et instable) et escroqueries. Donc, seules ces réformes permettront l'accessibilité d'un grand nombre aux services de santé. Et, malheureusement, c'est dans ce contexte que la pandémie de la Covid-19 nous trouve en République Démocratique du Congo.

2.3. Relations police-population

La police est un corps de métier dont les membres proviennent de la société civile, passent par une formation spécifique qui les rend capables d'assurer la protection des personnes et de leurs biens. Son rôle est plus préventif que répressif. La police est tenue à être (Mweya Tol'ande B., et Mukwayanzo Mpundu A.-M., 2007) proche de la population, sécurisante, rassurante, professionnelle, impliquée dans les programmes de développement de son Entité territoriale.

Cependant, en République Démocratique du Congo, la police est essentiellement répressive plutôt que préventive. Les principes renseignés ci-dessus se heurtent à une difficulté liée à la qualité souvent moralement peu recommandable des éléments recrutés et surtout, à la précarité des conditions d'existence et de travail des éléments de la police. De manière générale, il prévaut un climat de tension dans les relations entre la population et sa police.

Quotidiennement, les dénonciations de tracasseries policières de tout genre ayant pour finalité le rançonnement de la population fusent de toute part. Des extrémistes vont jusqu'à affirmer que nombre des policiers collaborent ou opèrent parfois en qualité de bandits à main armée. C'est pour cela qu'à Kinshasa, il n'est pas rare d'entendre un quartier résidentiel donné, revendiquer l'implantation d'un commissariat de police alors qu'un autre réclame la fermeture immédiate de celui-ci.

En conclusion, cette relation est ni plus ni moins comparable à celle de chat et chien. D'ailleurs, l'enquête a révélé que des jeunes *Kinois* postulent que, lorsqu'on rencontre un policier dans un coin reculé et surtout la nuit, mieux vaut, si c'est encore possible, se sauver en fuyant plutôt que de croire naïvement que cette rencontre soit un salut. En milieu des jeunes noctambules, par exemple, il est souhaitable de rencontrer un bandit plutôt qu'un policier. Cela doit inquiéter plus d'un *Kinois* dès lors que le suivi et les sanctions contre l'inobservance des mesures barrières contre la Covid-19 reviennent de droit à cette même police.

2.4. Opinion publique sur les gouvernants

A Kinshasa, comme sur l'ensemble du pays, l'opinion publique sur les gouvernants se fonde sur le sens de complaisance mieux de démagogie qui est accolé à tort ou à raison, au terme politique. Cette image se trouve davantage renforcée par l'esprit grégaire, la lutte sans cesse de positionnement et de repositionnement, des contestations stériles, des promesses chimériques, ... qui marquent de nombreux *leaders* politiques congolais.

Comme contre la police, les Congolais ne font pas entièrement confiance à leurs dirigeants. Ces derniers sont perçus comme des trompeurs, des égocentristes, des insensibles, des

narcissistes. Souvent, même lorsqu'ils ont manifestement raison, leurs propos sont tournés à l'envers (avis des extrémistes, des opposants farouches) et à l'opposé, même lorsqu'ils ont tort, leurs affirmations sont infaillibles (militants inconditionnels). C'est donc un univers tumultueux et insondable. Malheureusement, comme ailleurs, la mission d'annoncer la menace et de préconiser les mesures préventives est naturellement revenue, en RDC, à ces dirigeants à la confiance douteuse.

Tout état de lieu atteste donc que la majorité des *Kinois* n'ont pas un niveau de vie décent, ne jouissent pas d'un système de santé performant, n'entretiennent pas de relations confiantes avec les agents de l'ordre de même, avec les autorités politico-administratives et enfin, ne mènent pas une vie urbaine adéquate. Heureusement, qu'en général, ils se sont accoutumés dans leurs conditions de marginalité. Cependant, cette accoutumance tire la Ville de Kinshasa par le bas. Ce qui risque de rendre le rêve de l'observance des mesures barrières par ses résidents, contre la Covid-19, toujours fuyant.

3. Mesures barrières face au contexte *kinois*

Comme déjà annoncé dans les pages précédentes, à l'instar des autres Etats du monde, le Gouvernement de la RDC avec à la commande, le Président de la République a pris un train d'instructions, en mars 2020, dès l'avènement de la Covid-19 en vue de protéger les populations congolaises et, plus particulièrement, celles de Kinshasa, épice de la pandémie. Tout est parti de la loi décrétant l'état d'urgence sanitaire votée au parlement et promulguée par le Chef de l'Etat. Puisant la force de la loi précitée, celle-ci s'est vue, depuis lors, prorogée successivement après chaque 15 jours. Ces mesures concrètes qui ont été publiées devaient être opposables à tous et placées sous le contrôle et

surtout, en cas de transgression, sous la sanction de la police nationale. Pour nous répéter, ce sont ces traits de mesures qui font l'objet de notre évaluation dans les lignes qui suivent. Vu leur nombre élevé, cette étude n'en cible que six principales sur la dizaine qui fut édictée.

3.1. Lavage répété des mains

Se laver les mains journalièrement même de façon répétitive relève d'une règle d'hygiène à laquelle personne ne devrait trouver à redire. En tant que telle, elle devrait même davantage s'imposer en dehors de toute contrainte policière, d'autant plus qu'il s'agit de se prémunir contre une pandémie aussi ravageuse qui a fait à la vitesse de l'éclair, le tour du monde à travers des contacts inter Etats. Ce qui ne constitue pas une préoccupation essentielle pour les nations mieux nanties où des infrastructures existantes desservent sans arrêt toutes les populations en eau potable.

A Kinshasa, pareil ordre de choses n'est pas au rendez-vous à cause du laxisme caractérisé et de l'attentisme de la population amorphe dans la revendication de ses droits. A cela, il faut ajouter l'incapacité pour la Régie nationale de distribution de l'eau (Régideso) à desservir en eau potable cette population évaluée à environ 12 millions d'âmes. Dans ce secteur de fourniture d'eau comme dans celui de l'électricité, la couverture varie très sensiblement selon que l'on habite la périphérie ou le centre-ville. A Kinshasa, c'est 6,7% des ménages qui disposent d'un robinet contre 79,3% qui s'approvisionnent en dehors du ménage. A cet effet, il nous faut déplorer des coupures et des délestages intempestifs surtout en période de la saison sèche (Shomba et alii, 2015).

A tout prendre, à Kinshasa, l'eau reste une denrée rare. Dans la pratique journalière, il s'observe constamment un recours payant

en approvisionnement par camion-citerne (pour la classe aisée), en bidon de 20 litres auprès des forages motorisés qui se répandent de plus en plus, auprès des puits artisanaux et gratuitement grâce au don de Dieu que se révèlent être des rivières même polluées ainsi que le recueil des eaux de pluie, bien entendu, en période pluvieuse.

Voilà pourquoi, pour de très nombreuses familles, situation très répandue dans cette ville où la quantité d'eau équivalent un à trois bidons de capacité de 20 litres constituent la provision journalière pour un ménage, peu importe le nombre de ses dépendants et de ses besoins spécifiques : bain, vaisselle, lessive, cuisine, propreté de la maison, boisson,... comme on le voit, il ne devrait rester aucune quantité d'eau pour répondre ainsi à la recommandation de lavage répétitif des mains.

Certes, depuis un certain temps, des dispositifs de lavage des mains sont mis en place à l'entrée de plusieurs services publics et/ou privés, à quelques carrefours et à certaines places publiques pendant le confinement. Même alors, lorsque les premiers passants de l'avant-midi sont servis, il n'en sera pas pareil pour ceux de l'après-midi, la demande étant de loin plus importante que l'offre : le réapprovisionnement étant aléatoire. Aussi la plupart des récipients bien affichés (petit seau de 10 litres) affectés à ce service ne jouent-ils qu'un rôle fictif afin de se prémunir contre le contrôle policier et non contre la Covid-19, pour dire les choses telles qu'elles semblent être. La permissivité s'y est ainsi installée.

C'est ainsi que pour mieux conclure, nous nous disposons à interroger la quotidienneté régulière du *Kinois* moyen et, surtout, toute cette masse en matière de lavage des mains. Anthropologiquement parlant, sans compter le bain quotidien, le lavage proprement dit des mains n'est pas courant dans la journée ordinaire du *Kinois* et il ne se prête que lors du partage d'un repas, à

l'occurrence, le *foufou*, la *chikwange*, repas dont la saveur, semble-t-il, n'est pas au rendez-vous lorsqu'on se sert des couverts. A cette occasion, chacun des convives s'impose le lavage des mains. A titre variable, pour la majorité de la population, cette pratique n'a souvent lieu que lorsqu'on revient des toilettes et, précisons-le, après défécation.

Cette carence d'eau une fois qu'elle est ponctuée culturellement par la pesanteur qui voudrait que les mains ne fassent l'objet de soins qu'avant et au terme de la consommation du *foufou* ou de la *chikwange*, cela peut-il maximiser les chances de l'observance de la mesure tendant à se prémunir contre la Covid-19 ? On s'en est accommodé depuis et cela est devenue pour tout le monde, une seconde nature et donc une routine bien installée qui érode la teneur de cette édictée.

3.2. Utilisation d'un mouchoir à usage unique jetable immédiatement

En ce qui concerne la recommandation de l'utilisation de mouchoirs à usage unique, qui seraient à jeter immédiatement dans la poubelle, cette mesure nous amène sur un terrain économique pour lequel le degré et l'ampleur de la pauvreté à Kinshasa a déjà été esquissée au deuxième point de cette étude. Quatre observations sont à noter à ce propos.

Certes, la première observation doit dénoncer le coût apparemment modique (300 Fc soit 0,15 \$ us) d'un sachet de 10 pièces des papiers mouchoirs. En effet, dans un contexte pronataliste renforcé par le principe de solidarité lignagère, il n'est pas rare de rencontrer des ménages d'environ dix personnes, ce qui augmenterait la facture surtout que, dans ce cas, ce mouchoir ne s'arrête pas uniquement à se moucher ou s'essuyer de la morve. Il sert souvent à s'éponger le front dans cette Ville de Kinshasa située

sous l'équateur. Au quotidien, le mouchoir à usage unique est employé plus régulièrement par des personnes de classe moyenne que par la masse.

La deuxième observation touche à l'insalubrité qui se verrait ainsi généralisée si tout le monde recourrait à l'usage des papiers mouchoirs dans une ville devenue elle-même, non par euphémisme mais par raison, une vraie poubelle, depuis plusieurs années, parce que dépourvue des poubelles publiques. Ce qui nuirait davantage à la santé des uns et des autres.

En troisième lieu, c'est le mouchoir à usages multiples qui loge dans les poches de la grande majorité des *Kinois*. Ce comportement s'explique à la fois par son coût abordable, sa longévité et par habitude séculaire.

En guise de la quatrième remarque à faire, s'agissant du mouchoir jetable, dans la masse, se rencontrent de nombreuses personnes, hommes et femmes qui ne s'imposent pas des mouchoirs de quelque nature que ce soit. Elles s'arrangent pour vider naturellement par un coup de souffle, la morve de la narine bouchée qui tombe, sans transit, par terre et juste après, s'essuient les doigts touchés sur leurs tenues avant de dissimuler, si possible, le tas jeté avec du sable remué par leurs plats de pied. De cette façon, l'affaire est close en attendant le tour prochain.

Au regard de tout ce qui précède, le respect de la mesure axée sur l'usage du mouchoir à usage unique, jetable immédiatement, ne peut qu'être hypothétique.

3.3. Saluer sans se serrer la main

Se serrer la main est un geste séculaire qui consiste à se témoigner mutuellement des intentions amicales. La poignée de

mains a eu, à l'époque des grandes guerres, pour finalité de montrer que l'on ne tient pas d'armes et que la personne en face était à l'abri d'une attaque sournoise au couteau ou à l'épée, par exemple. Pour l'essentiel, ce geste reste une excellente expression de bienveillance et de cordialité.

En Afrique, la poignée de main est un geste qui compte. Elle s'accomplit, suivant les sociétés, de diverses façons variables selon l'âge, les sexes, les statuts sociaux, car lorsqu'elle n'est pas accomplie dans le respect de ces variables, elle devient une source de frustration, de tension et même de conflit. Mais, comme les contextes évoluent, ce geste de rapprochement devient un danger depuis l'avènement de la Covid-19. Désormais, on doit l'éviter, car la contamination du virus va connaître une amplification rapide et à grande échelle.

Comment se présente la situation à Kinshasa ? La proscription de la poignée de main, passe jusque-là, pour la mesure la plus suivie par les populations de Kinshasa. Ce geste devenu de plus en plus rare mais pas totalement évacué des rangs des jeunes qui se revoient depuis une longue absence ou qui passent des heures à une terrasse, autour d'un verre, à se raconter des histoires qui les emballent, et cerise sur le gâteau entre des jeunes amoureux.

A ce genre d'occasions, l'émotion prend le dessus sur la raison. Son substitut qui s'efforce de combler le vide, consiste à se frotter les coudes. Ce geste second, traduit le degré élevé du rapprochement que l'on a avec l'autre et il y a, malheureusement, fort à craindre à ce que ce geste ne devienne un danger dans un contexte, déjà souligné, de culture permissive.

3.4 Observance d'une distance sociale d'au moins un mètre avec tout interlocuteur

Commençons par une observation. En effet, faisant corps avec les autres gestes barrières pour lutter contre la propagation de la pandémie, l'éloignement des interlocuteurs par peur d'une contamination immédiate a été maladroitement traduit par le syntagme *distanciation sociale* au lieu de *distanciation physique*. Comme on le sait bien, cette disposition n'empêche aucunement la communication, l'entretien, la conversation, ... qui relèvent de la vocation humaine. D'ailleurs, on distingue deux formes de distanciation sociale : l'une verticale (rapport entre couches ou classes sociales) et l'autre horizontale (absence de fréquentation, de communion entre les individus évoluant dans un milieu donné). Nous recommandons donc, dans le cadre de la prévention de la propagation de la Covid-19, l'usage de l'expression *distanciation physique* plutôt que *distanciation sociale*.

Venons-en à présent à la confrontation entre la culture



permissive des *Kinois* et la mesure de distanciation physique à observer pour se prémunir contre la Covid-19. Ce geste barrière figure parmi les plus difficiles qu'il y a à traduire en actes concrets. Tout part de l'attitude de cafouillage solidement ancrée dans les mœurs de la population.

En effet, à Kinshasa, il est hors de commun, de respecter l'ordre d'arrivée, de s'aligner en file indienne devant un guichet de service, à un arrêt de bus, à un robinet d'une borne fontaine, etc. Chacun et tous s'obligent d'être le premier à être servi, ce qui n'est pas possible. L'illustration parmi les plus pathétiques à puiser de la quotidienneté *kinoise* reste bien le fameux embouteillage. Pour rien et pour tout, le bouchon se crée à cause de l'esprit de vouloir pour chacun, d'être le premier qui passe, et après, personne ne passe.

Tous ces entassements devant des guichets divers (souvent les derniers arrivants sont les premiers servis moyennant un pourboire), aux carrefours où l'on prend des bus dans différentes directions (Victoire, UPN, Kitambo magasin, Rond-point Ngaba, ...), aux

marchés sans oublier la promiscuité observée dans plusieurs parcelles hébergeant de façon contiguë, de nombreuses familles nombreuses violent au grand jour, la mesure de distanciation physique.

Cette violation s'observe grandement dans le transport en commun. Dans ce secteur, le nombre de passagers à embarquer a été fixé au cours de la période du confinement en fonction de la taille du véhicule utilisé en transport en commun. Le comportement permissif s'y est invité. Cette règle, disons-le toute suite, n'est quasiment pas d'application dans les faubourgs qui sont, en d'autres termes, des Etats sans loi. Toutefois, sur les artères, carrefours et arrêts principaux, on fait semblant de respecter la distanciation physique. Mais l'opinion rapporte avec persistance le comportement ci-après : peu avant l'accostage, le transporteur et son convoyeur demandent aux plus jeunes passagers de descendre du bus pour reprendre leur place juste après le regard de la police. Il ne nous reste plus qu'à nous demander qui trompe-t-on ? La mesure de distanciation physique souffre grandement, quant à son observance à Kinshasa.

3.5. Port obligatoire du masque à la place publique

Le masque de protection contre la Covid-19 est devenu, sans contexte, depuis quelques mois, le bien le plus recherché au monde. Par masque médical, on entend, ce tissu plat ou plissé, ajusté au visage au moyen de lanières à placer derrière les oreilles et/ou la tête. Son efficacité est testée suivant des méthodes standardisées (ASTM F2100, EN 14683, ou équivalentes) visant à évaluer le compromis entre le haut degré de filtration, la respirabilité et, éventuellement, la résistance à la pénétration de liquides (OMS, 2020).

A Kinshasa où il est plus couramment dénommé *cache-nez*, comme le papier mouchoir déjà exposé plus haut, le port de masque ne va pas sans poser problème, à savoir : son coût par rapport au nombre des membres de la famille, la qualité du masque, le port.

3.5.1. Du coût

A propos de son coût, le masque médical réglementaire se vend au marché de Kinshasa au prix de 2.000 Fc soit 1 \$ us. En effet, dans un contexte de famille nombreuse, procurer un masque par tête, après trois heures, relève de l'utopie pour la plupart des familles. Au quotidien, le masque fiable est employé par des chefs de famille aisés, prédisposés à sortir pour diverses raisons et même alors, en raison d'une pièce par jour.



3.5.2. De la qualité du masque

Comme il fallait s'y attendre, des initiatives locales ont été prises pour sauver les familles au bas pouvoir d'achat. Se rangent dans cet élan, des fondations, des *leaders* politiques, des ONG et des businessmen. Plusieurs couturiers parmi lesquels de peu ou pas professionnels sont mis en contribution et produisent des masques de qualité variable dont le coût moyen se chiffre à 500 Fc soit 0,25 \$ us. Comme nous pouvons nous en rendre compte, en dépit de la conjugaison de tous ces efforts, plusieurs personnes s'estiment toujours être de laisser pour compte.

Aussi la police a-t-elle déjà surpris en flagrant délit, à plusieurs reprises, des inciviques qui, après avoir collecté des tas de masques jetés après usage, s'emploient à les nettoyer à l'eau peu ou pas potable pour les revendre par la suite de façon ambulatoire. Ce qui séduit facilement, car ils sont livrés à un prix imbattable.

3.5.3. Du port du masque

Les rues de Kinshasa livrent deux types de réalité au sujet du port rendu obligatoire du masque de protection contre la Covid-19. La première image est celle de ceux qui, soit n'en ont pas, soit n'en veulent pas. Ne pas en avoir renvoie au dénuement de la personne alors que ne pas le vouloir se justifie pour de nombreuses personnes par un malaise d'étouffement renforcé par la canicule qui prévaut à Kinshasa. Ces deux cas de figure sont plus courants dans des bidonvilles, dortoirs des populations misérables qu'au centre de la ville où l'on assiste généralement à un autre phénomène.

En général, dans les communes du centre, le positionnement du masque sous le menton est un spectacle courant qui s'explique, d'un côté, par la sensation d'étouffement déjà évoquée et, de l'autre, par la situation d'état d'alerte liée au contrôle policier assorti d'une amende de 5.000 Fc, soit 2,6 \$ us. A ce sujet, des affrontements ayant conduit jusqu'à mort d'homme, ont eu lieu entre la police et des jeunes récalcitrants. Malgré cet incident, l'opération a continué et se poursuit, mais à une amende négociée (500 à 1.000 Fc), en termes de pourboire en faveur de ces *agents de l'ordre*.

Dans un tel contexte, qui trompe-t-on ? Se complait-on à narguer la Covid-19, cette pandémie qui répand la terreur à travers le monde ? A Kinshasa, la disposition de protéger la population via le port de masques n'a pas produit des résultats à la hauteur de l'espérance.

3.6. Fermeture des frontières internes et externes

Cette mesure trouve son fondement dans la thèse de l'exportation de la Covid-19 de la Chine où elle est apparue en premier lieu, avant de se répandre, progressivement, vers d'autres contrées dont la RDC. Ce qui justifie l'option prise de fermer les frontières internationales afin de sécuriser les populations congolaises. Ce qui fut fait et bien fait, car les frontières congolaises ont été rendues imperméables aux échanges économiques, aux flux migratoires, aux partenariats politiques. Cette disposition a été de stricte application, exception faite de quelques vols affrétés et spécialement autorisés à ramener les Congolais bloqués en masse dans quelques pays du monde ainsi que des cargos amenant des produits vivriers ou du matériel destiné à la lutte contre la Covid-19.

Dans la seconde phase, cette disposition a été appliquée en interne pour contrer sa propagation vers les populations de l'arrière-pays, entendu que Kinshasa, la capitale a été d'abord la seule ville victime de cette pandémie et, jusqu'à ce jour, elle garde cette triste réalité d'être l'épicentre de la Covid-19 dans le pays.

Tableau I. Cas de confirmés

N°	Province	Nombre
01	Kinshasa-ville province	6323
02	Kongo-central	325
03	Haut-Katanga	222
04	Nord Kivu	145
05	Sud Kivu	115

06	Lualaba	22
07	Tshopo	12
08	Haut Uélé	11
09	Kwilu	4
10	Sud-Ubangi	3
11	Ituri	2
12	Equateur	2
13	Kwango	1
14	Haut Lomami	1

Source : <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-Covid-19-un-record-de-532-gueris-enregistre-le-1er-juillet-2020/>

Dans cette rubrique se rapportant à la fermeture des frontières en vue de limiter les contaminations au virus de la Covid-19, trois voies ont été ciblées : aérienne, lacustre et terrestre. Commençons par la voie aérienne.

Au niveau national, et sans vouloir affirmer que tout avait été saboté, ce qui ne serait pas vrai, étant donné que les avions courriers (Congo Airways, Compagnie Africaine d'Aviation, ...) ont été cloués au sol, du 18 mars au 14 août 2020. Toutefois, force nous est de relever un certain comportement permissif observé au niveau des cargos qui ont continué à opérer entre les provinces. En général, des passagers de tout rang, se trouvant dans une situation d'urgence, ont continué à voyager comme si de rien n'était. Dans ce cas, les transporteurs ont maintenu un lien d'affinité avec les

contrôleurs au départ comme à l'arrivée et le tour est joué, en foulant délibérément au pied cet ordre d'importance pour le bien du plus grand nombre.

Quant aux voies lacustres et terrestres, obligées par des motivations diverses dont le petit commerce de survie en tête de liste, les frontières se sont montrées poreuses. Une telle libéralité a été accentuée surtout par la vente d'une attestation autorisant le passage au niveau des barrières érigées tout au long des trajets. De jour comme de nuit, des baleinières comme des vedettes en provenance de Mbandaka, de Bolobo, de Mai-Ndombe, ... accostaient à Kinshasa non seulement avec des vivres mais aussi avec de nombreux passagers.

Il en est ainsi du trafic qui n'a pas séché sur les routes nationales n°1 (Grand Bandundu) et n°2 (Kongo-central). A l'instar de ce qui se passait sur la voie lacustre, les policiers commis au contrôle et à la surveillance au niveau des barrières ont connu une période de vache grâce aux libéralités que leur offraient les passagers clandestins à l'aller comme au retour des convois dès lors que les règles de jeu étaient connus de tous. Ce qui rendait la traversée des barrières aisée.

Aussi peut-on se rendre à l'évidence qu'un confinement strict dans un contexte où tout le monde soutient que *quiconque ne sort pas ne mange pas* et de l'assurance largement partagée par d'aucuns qu'*il n'existe pas de barrières infranchissables* pour celui qui sait s'y prendre. Dans ce cas, le rêve d'un confinement parfait a relevé de l'illusion. C'est ainsi qu'à Kinshasa même où la commune de la Gombe a prétendument été déclarée confinée, les pressions sont restées fortes et la police a sensiblement fait son affaire, parfois même, sur des porteurs de macarons légaux. Passons à

présent, aux renseignements tirés de l'examen porté sur l'observance des mesures barrières à la Covid-19 à Kinshasa.

4. Acquis à consolider

Tout n'est pas à rejeter sur les enseignements mis à la portée de la communauté sur les attitudes comme sur les comportements concrets affichés par rapport aux mesures barrières prises par les autorités publiques et sanitaires en RDC. Quelques élans d'une imprégnation mieux réussie méritent d'être consolidés dans le cadre de l'assainissement des mœurs et de l'hygiène publique.

En effet, par acquis, nous entendons ce qui est admis, reconnu et établi par tous et/ou par la majorité d'une collectivité comme modèle de référence, c'est-à-dire comme norme à suivre. Dans le cadre précis de la protection contre la Covid-19, une série des directives annoncées par les autorités compétentes sont venues, dès le départ, contrarier de manière frontale, des habitudes installées dans les mœurs et dans la quotidienneté des habitants de Kinshasa. Pensons ici, notamment, à la vertu de l'hygiène physique, au confinement, à la réduction du nombre des passagers dans le transport en commun, au port obligatoire du masque et même à la prohibition des veillées mortuaires.

Cependant, au fil de temps et, plus précisément, cinq mois plus tard, des langues ont commencé à se délier en faveur de la pérennisation de certaines mesures au vue du gain produit par rapport à l'intérêt général. En guise d'illustrations, décryptons brièvement ce que l'opinion publique construit, depuis peu, comme cité de rêve.

4.1. Capitalisation de l'observance des mesures d'hygiène

Kinshasa, on le sait bien, a perdu depuis de lustres, son visage luxuriant. Elle est une ville tentaculaire qui malheureusement, ne dispose pas de latrines publiques encore moins des poubelles, qui a moins d'espace vert, mais qui, de plus en plus est envahie par des détritux de toute nature avec en-tête les matières plastiques. Ainsi, dans cette ville, l'accoutumance a fini par corrompre les bonnes habitudes de la grande majorité qui ne trouve plus à redire, s'agissant de ces manquements.

Fort heureusement, depuis l'instauration de l'instruction de lavage répétitif des mains, notamment, à l'entrée de plusieurs services (banque, supermarché, hôpital, pharmacie, station-service carburant, shop de téléphonie cellulaire), les *Kinois* ont, progressivement, intériorisé cette pratique comme sa nécessité. Il n'est plus rare de rencontrer des hommes comme des femmes relevant au moins de la classe moyenne, disposé dans leur sac, d'un gel hydro-alcoolique qu'ils utilisent sans ménagement chaque fois qu'ils en ressentent le besoin. C'est donc là, un point d'honneur à capitaliser, car comme le stipule un vieil adage, *la propreté est la première règle de la santé*.

4.2. Abandon de la coutume des veillées mortuaires

La veillée mortuaire est un des trains majeurs qui marque la vie dans la capitale congolaise. Une armature de choc existe à ce propos. Location salle à de prix allant jusqu'à 7.500 \$, un banquet en terme de bain de consolation et boissons à offrir à un nombre illimité de personnes (plusieurs indigents trouvent en ce lieu, une aubaine et passent sans cesse, d'un deuil à l'autre), une tenue uniforme pour tous les membres de famille et amis du défunt, fanfare et autres groupes musicaux traditionnel et moderne, chorale, etc. Alors que la famille concernée est affectivement éprouvée, elle

se retrouve, par-là, économiquement fauchée par l'envergure des dépenses auxquelles elle doit faire face. Dans bien de cas, de nombreuses familles en sortent endettées.

A cela, il nous appartient de stigmatiser le côtoiement d'un corps pendant environ 24 heures, un corps dont souvent on ne connaît pas, de façon avérée, la cause du décès. N'est-ce pas là, un risque pris dans la contamination possible des parents proches et autres connaissances éplorées venues porter secours et assistance et partageant avec les concernés ces moments d'épreuve.

Certes, il va de soi que l'interdiction d'organiser des veillées mortuaires a heurté les consciences. Mais, au fil du temps, des témoignages des anciens de Lubumbashi suffisamment présents depuis ces dernières années à Kinshasa, ont contribué à libérer nombre de *Kinois* de cette emprise. En effet, à Lubumbashi, la pratique des veillées mortuaires n'a jamais élu domicile depuis l'époque coloniale. A ce sujet, l'enquête a révélé que chaque jour qui passe, de nombreux *Kinois* deviennent réceptifs à une inhumation sans veillée qui les libère de plusieurs contraintes.

4.3 Le confinement

De manière générale, les ménages de Kinshasa dénoncent le retour tardif des hommes à leur domicile. Ceux-ci trouvent comme meilleur alibi, le volume de travail à accomplir journallement alors que dans la pensée de leurs épouses, les hommes passent le clair de leur temps aux côtés d'autres femmes, dans les restaurants, dans les terrasses, dans les hôtels, ... Aussi, les tournois finaux de la coupe du monde de football, de la coupe d'Afrique des Nations, du championnat d'Afrique des Nations, ... qui s'étalent sur au moins un mois, sont des occasions rêvées d'avoir époux ou papa aussi disponibles dans le cercle familial.

L'instauration de la mesure de confinement, en dépit de ses retombées négatives, particulièrement, au plan économique, est bien saluée parce qu'elle a engendré une reconversion de l'emploi de temps des hommes en faveur d'une vie de famille. L'homme, dit-on, ne prend plus désormais sa résidence en tant que simple dortoir, mais s'érige depuis, en un espace de vie commune pour les parents et leurs progénitures. Le souhait des partenaires serait que cet esprit reconverti, s'enracine davantage.

4.4. Commodité dans le transport en commun

L'instruction relative à la réduction du nombre de passagers dans le transport en commun pour contrer autant que faire se peut, la Covid-19, figure parmi les mesures les plus adroites prises par l'autorité compétente. En effet, à Kinshasa, à cause du débordement de la demande du transport par rapport à l'offre et de l'obsession des transporteurs à vouloir encaisser chaque jour plus de recettes que celles à verser le soir au patron, on assiste à l'entassement très risqué des passagers sur chaque trajet et, plus particulièrement, vers la périphérie de la ville. À titre indicatif, une moto peut embarquer jusqu'à quatre personnes au lieu de deux, le conducteur compris, une voiture-sept personnes, un bus plus de cent personnes au lieu de la moitié si l'on s'en tenait, comme ailleurs, à la commodité des passagers.

Depuis que la mesure est tombée, sous le regard vigilant de la police, les choses se passent plus ou moins correctement. Malheureusement, à la tombée de la nuit, et à mesure que l'on s'éloigne des principales artères, tout se déroule comme si aucune restriction en cette matière n'existe. Aussi rencontre-t-on, de plus en plus, une opinion favorable en termes de commodité que le transport en commun de Kinshasa depuis le confinement, s'efforce d'offrir à sa clientèle. Le souhait est tel que, cela puisse perdurer

même si, perçu sous l'angle économique, le coût du trajet par individu est doublé pour suppléer à l'espace jugé inoccupé. Malheureusement, cet espoir n'aura duré que l'espace d'un matin, car depuis le dé-confinement intervenu fin juillet-début août 2020, l'ancien ordre a repris son droit de cité. La police a laissé tomber les mains, les consciences se sont réalignées.

4.5. Pérennisation du port des masques pour certaines activités

L'adoption du port des masques pousse une large partie des *Kinois* à s'approprier à tout jamais sa pérennisation. L'appropriation de ce port par des corporations telles que des meuniers, des vendeuses de braise, des conducteurs de moto comme pour des pousseurs de chariot, des maraichères et même par des piétons sur des trajets, du reste innombrable, à route à terre bâtie, source de poussière constante pendant la saison sèches. Cela, pense-t-on, protégerait de mieux en mieux, les populations contre la pollution de l'air, source récurrente de plusieurs maladies pulmonaires.

4.6. Investir dans les hôpitaux du Congo

C'est depuis des lustres qu'un clivage prévaut en termes de qualité de soins de santé entre dirigeants et la population congolaise. Pour tout et pour rien, les premiers cités se font soigner à l'étranger (France, Belgique, Suisse, Inde, Afrique du Sud, ...) fuyant, sans remord, les mouvoirs laissés à la masse.

Aujourd'hui, avec la survenue de la Covid-19 et sa suite de retombées à travers l'application généralisée de la mesure de fermeture des frontières internationales en vue d'éviter sa flambée au-delà des espaces et des océans, est venue rétablir l'équilibre entre les classes. Riche ou pauvre n'avait d'autre choix que de se

faire soigner en RDC. Ce qui exacerbe la nécessité et l'urgence d'investir dans les hôpitaux du Congo. Saluons à cet effet, un début d'investissement constaté en rapport avec la protection et la lutte contre la Covid-19 à travers le renforcement de capacités de l'IRNB, l'implantation des cliniques mobiles à travers plusieurs provinces, des équipements acquis, pour l'essentiel, grâce à la coopération bilatérale comme multilatérale. Dans l'opinion, le vœu qui est sans cesse formulé, est que cette initiative ne se transforme pas en feu de paille afin que les décideurs ne soient pas en cours d'initiatives en matière de santé, de sécurité, d'alimentation et d'éducation qui sont des besoins clés pour toute collectivité humaine.

Conclusion

A l'issue de l'analyse des données de terrain, il est ressorti d'abord que plusieurs efforts ont été conjugués parmi lesquels la diffusion de l'information sur la Covid-19, sa vulgarisation par des spots et des chansons des orchestres *kinois*, la sensibilisation des populations par des leaders politiques, ecclésiastiques et ONG, l'instauration des mesures de prévention contre la pandémie, les sanctions à l'égard des contrevenants, l'instauration d'une équipe médicale de riposte, etc. Personne ne peut donc nier ce déploiement qui ne pouvait que susciter tant d'espoir de voir Kinshasa résister vigoureusement contre ce virus. Aussi devons-nous retenir que convaincus ou non, tous les *Kinois* sont informés de la survenue, au tout début de l'année 2020, de la Covid-19 et assistent à la mobilisation des équipes médicales, des matériels de lutte même si, des doutes persistent encore dans certains milieux quant à sa dangerosité. Nombre de *Kinois* se plaignent contre le poids des dispositifs de lutte qui ne tiennent pas compte de leur précarité existentielle qui leur impose une mobilité à tout jamais

indispensable. Ce qui ouvre sans nul doute, la voie à la permissivité.

Ensuite, l'observation de chaque jour a montré progressivement que les attitudes et comportements aussi bien des autorités politique et sanitaire que des agents de l'ordre et surtout de la population de Kinshasa, ne sont pas assez conséquents par rapport à la prévention que devrait consacrer, à tout jamais, l'observance des mesures barrières ainsi répertoriées d'un bout à l'autre de cette étude.

En général, tout ce monde donne l'apparence de respecter les gestes barrières à la manière dont D. Mumengi¹⁸ (2006) qui, portant son attention sur le même contexte congolais, parle des faux semblants : les travailleurs font semblant de travailler, les patrons font semblant de les payer, les enfants font semblant d'étudier, le gouvernant fait semblant de gouverner, le peuple fait semblant d'être citoyen.

Enfin, il nous semble logique qu'à son tour, de souligner que, la Covid-19 fait semblant d'être arrivée en République Démocratique du Congo parce que ses effets n'ont rien de commun avec ce qu'on serait en droit d'attendre surtout que le terrain lui est manifestement fertile. Malheureusement, restant respectueux de la problématique circonscrite dans le cadre de cette étude, nous ne pouvons aborder un tel débat sous peine de tomber dans une digression. Néanmoins, nous gardons l'espoir que cet aspect phare sera abordé par l'un ou l'autre contributeur à ce numéro spécial du *Carrefour congolais* consacré à la Covid-19.

Notes bibliographiques

Ouvrages et revues

- DEVELTERE P., et SHOMBA KINYAMBA S., « La Covid-19 en Afrique, un couteau dans du beurre ! », in *Journal du développement*, n°372, mai 2020.
- LELO NZUZI, F., *Kinshasa, ville et environnement*, Paris, L'Harmattan, 2009. 2004 ;
- MUMENGI, D., *La révolution de bon sens au Congo*, Paris, L'Harmattan, 2006 ;
- MWEYA TOL'ANDE B., et MUKWAYANZO MPUNDU A.-M., « L'état des relations entre la police nationale congolaise et la population à la base », *Atelier national sur la réforme de la police nationale congolaise*, Centre Catholique Nganda, Novembre 2007
- OLIVIER de SARDAN J.-P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant Académia, 2008 ;
- OMS, Conseils sur le port du masque dans le cadre de la Covid-19, 5 juin 2020 ;
- PNUD, Province de Kinshasa. Pauvreté et conditions de vie des ménages, 2014 ;
- SAINT MOULIN L. (de), « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », in *Zaïre Afrique*, n°224, Kinshasa, avril, 1988 ;
- SHOMBA KINYAMBA S., (sous.dir.) *Monographie de la ville de Kinshasa*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2015 ;
- SHOMBA KINYAMBA S., *Comprendre Kinshasa à travers ses locutions populaires. Sens et contexte d'usage*, Louvain, ACCO, 2009 ;
- SHOMBA KINYAMBA S., *Kinshasa, mégalopolis malade des dérives existentielles*, Paris, L'Harmattan, 2004 ;
- SHOMBA KINYAMBA S., *Les stigmates de l'hypo-nivellement en sciences sociales. Esquisse d'une théorie*, Kinshasa, PUK, 2017.

Webographie

- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-uneinformalite>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki>
- <https://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php>
- <https://www.ababord.org/Uneapprocheanthropologique#comportement>
- <https://www.contrepoints.org/2012/09/03/96095-la-sante-a-lagonie-en-republique-democratique-du-congo>